



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2018**

Aujourd'hui, jeudi treize septembre deux mille dix-huit, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.

Étaient présents : M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. SIMON Michel, Mme LOOCK Martine, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, M. COLIN Henri, Mme FAUBERT Françoise, Mme BOYER Noëlle, Mme BONNET Catherine, M. COUPY Daniel, M. TULET André, Mme MARTY Lucienne, M. DELPECH Bernard, Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie, M. TESTA Francesco, M. GUIRAL Lionel, M. SINDOU Géraud, Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. GRINFEDER Michel, M. TILLIE Christophe, M. CASTANG Stéphane.

Étaient excusé(e)s : M. SAN JUAN Alain (**procuration** donnée à Mme BONNET), Mme LAGARDE Geneviève (retard arrivée à 19 h 30), Mme BESSOU Evelyne (**procuration** donnée à M. TULET), Mme LASFARGUES Geneviève (**procuration** donnée à Mme FAUBERT), Mme HAUDRY-ZUILL Sabine (retard arrivée à 19 h 15), Mme LENEVEU Hélène (**procuration** donnée à M. Delpech), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Élise (**procuration** donnée à M. COLIN), Mme CHABERT Fabienne (**procuration** donnée à M. BOUILLAGUET), M. ROUET Thibaut (**procuration** donnée à M. SIMON), Mme BOUIX Catherine (**retard** arrivée à 19 h 20), M. SENNAC Pierre-Louis (**procuration** donnée à M. COUPY), M. DEBUISSON Guy.

Présents : 23 Excusés : 12

Procuration(s) : 8

Secrétaire de séance : Lionel GUIRAL

Sur table – Point n° 5 : Attribution de subventions aux associations et organismes publics 2018

ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux des séances du 19 septembre et du 7 novembre 2017

Le Maire :

Je sais qu'il y a des interpellations, mais je vous demande d'approuver les procès-verbaux des séances du 19 septembre et 7 novembre. Il n'y a pas de remarque là-dessus ? Sinon, j'en profite pour vous préciser que tous les procès-verbaux des Conseils sont désormais saisis. Il y a un travail important qui a été fait. Comme on ne souhaite pas les faire approuver tous en même temps vu le volume, on a décidé qu'on les ferait approuver 2 par 2 à chaque Conseil. Rapidement vous approuverez les derniers PV. Et il n'y aura pas le retard qu'il y a eu, il faut le reconnaître, pendant quelques années.

Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation générale donnée par le Conseil municipal

Le Maire :

Pas de remarque dans le cadre des décisions que j'ai pu prendre ? Si, il y en a donc je vais d'abord passer aux interpellations qui avaient été prévues. Il y avait Stéphane CASTANG. Il y avait Jean-Luc MAFFRE, peut-être Christophe TILLIE ou sinon je lui donnerais la parole dans les décisions. Je ne sais pas qui commence, c'est comme vous voulez. Jean-Luc MAFFRE.

M. Jean-Luc MAFFRE :

Monsieur le Maire lors du précédent Conseil municipal, nous vous avons interrogé sur ce que serait votre vote à la prochaine Commission départementale d'aménagement commercial, la CDAC, concernant une demande d'aménagement d'une nouvelle zone commerciale de 6 500 m² en face du restaurant Buffalo Grill ou derrière la carrosserie Cacho. Quelle serait cette décision ? Après le vote déjà favorable à la zone de 8 000 m² entre Lidl et King Jouet, ce qui ferait donc 14 500 m² de plus et après avoir signé avec l'État une convention action Cœur de Ville destinée à revitaliser le centre-ville risque La Dépêche a récemment titré que votre cœur penchait pour le Cœur de Ville. Vous nous aviez répondu que votre position n'était pas arrêtée compte tenu de l'insuffisance d'informations dont vous disposiez. C'était quand même le 18 juin. Or d'après les indiscretions parues dans un blog cadurcien bien connu, à vérifier, nous ne sommes pas sûrs de cette information. Le 31 juillet vous auriez voté en CDAC pour la création de cette nouvelle zone. La CDAC ayant donné finalement son feu vert par 8 voix contre 1 et malgré l'avis défavorable de l'État notant plusieurs aspects négatifs du projet, problèmes de circulation, d'accès, déclivité du terrain défavorable à l'écoulement des eaux. Si vous confirmez ces informations, comment expliquez-vous votre vote aux commerçants du centre-ville et même aux grandes surfaces déjà existantes ?

M. Stéphane CASTANG :

Bonsoir à tout le monde. Mon intervention n'a rien à voir avec la précédente. Elle porte sur la dépose et le devenir de la verrière des halles de Cahors côté place Galdemar. Dans un article de Médialot de mai 2018, Catherine BOUIX, je la cite même si elle n'est pas là, a indiqué que la verrière des halles allait être déposée. Et il y a un autre article du mois de juillet confirme la dépose dans le cadre d'un lifting de ce lieu afin de relancer l'activité commerciale en y attirant plus de chalands. Ce qui paraît tout à fait légitime. Alors je cite brièvement une partie de l'article : « On commence par la dépose de la verrière qui est très abîmée et n'est pas exploitée ce qui ne veut pas dire qu'elle ne sera pas réinstallée. » Donc en début d'été, Isabelle EYMES pour l'association ACHD et suite à de nombreuses sollicitations de Cadurciens a posé la question à la Directrice du service patrimoine de la Ville, la question du devenir de cet élément qui a contribué largement au cachet des halles et bien sûr de son réemploi potentiel. Je pose la question ce soir parce que celle qu'avait posée Isabelle EYMES est restée sans réponse à ce jour. C'est une question en 2 temps. Pouvez-vous nous expliquer d'une part quoi la présence de cet élément remarquable freinait la fréquentation de la halle puisque l'objectif des travaux est de l'augmenter cette fréquentation ? Ensuite ce qu'est devenu un élément aussi imposant ? Merci.

Le Maire :

Catherine BONNET va peut-être répondre sur la halle. Je peux également répondre sur la halle, mais je répondrai à Jean-Luc MAFFRE puisque je suis directement concerné.

Mme Catherine BONNET :

Alors cette verrière était structurellement abîmée. Elle avait été placée en pente inversée ce qui faisait que l'eau ruisselait et occasionnait des problèmes sur les fers de la corrosion. On aurait dû intervenir plusieurs fois parce qu'elle devenait dangereuse. Je ne sais pas si vous savez, mais je me permets de faire un petit rappel historique. En fait, cette halle à l'origine était une halle aux grains. Il n'y avait pas la verrière en 1 800 et quelques. Cette verrière a été installée lorsque la halle est devenue une halle alimentaire pour protéger les stands de canards gras. Elle avait été positionnée trop bas sur la façade sud de la halle ce qui faisait qu'elle empiétait sur les arcades. Elle gênait la lecture de ce bâtiment. Et surtout on ne savait pas trop ce qu'il y avait à l'intérieur. Donc le service du patrimoine de notre collectivité ainsi que celui du patrimoine, en l'occurrence Monsieur SICARD, nous a conseillé de l'enlever. En outre, il y avait sur la ferraille de cette verrière une peinture avec du plomb ce qui fait que lorsqu'on l'a démontée, elle s'est cassée et elle était inutilisable. Parce que je crois que les rivets avaient été posés à chaud, il aurait fallu une entreprise spécialisée pour pouvoir la réinstaller après un diagnostic fait par un bureau d'études. Il est donc impensable de la remettre. Alors je ne sais pas peut-être que dans le futur il y aura une autre verrière mais la destination de cette halle est différente. En l'occurrence aujourd'hui comme elle ne faisait pas partie du bâtiment initial, elle a été démontée et enlevée par une entreprise qui était homologuée pour travailler sur le plomb en respectant bien sûr toutes les consignes environnementales.

Le Maire :

Merci. Pour répondre à Jean-Luc MAFFRE sur l'offre commerciale de ce territoire, j'ai toujours eu une position extrêmement claire et transparente. Donc je n'ai aucune difficulté évidemment à communiquer sur ce sujet. Ma position est d'accompagner le développement économique et notamment, le développement commercial, en faisant en sorte de respecter les équilibres et notamment l'équilibre entre le commerce de centre-ville et le commerce dans les zones commerciales de périphérie qui ne peut pas pour des raisons que l'on comprend bien de par leurs dimensions, s'installer en centre-ville. Nous avons été effectivement soumis dans le cadre d'une CDAC à un projet porté à l'endroit que vous avez cité. Nous étions 10 membres. Ce qui a emporté la conviction de ces 9 membres - il y avait des élus du territoire, moi-même et le vice-président chargé des affaires économiques Maire de Pradines, des élus du département, le Président RIGAL, Gilles LIEBUS également et il y avait des associations de consommateurs - c'est qu'il nous a été présenté la volonté très claire, exprimée même par certains, d'avoir dans ces locaux commerciaux des enseignes que nous attendions depuis longtemps sur ce territoire et en tout cas, des enseignes qui sont en capacité de lutter contre l'évasion commerciale vers Montauban. Je peux vous en citer 2 que les Cadurciens, je crois, apprécieront d'avoir sur le territoire, c'est l'enseigne Picard et c'est l'enseigne Décathlon. Aujourd'hui, je peux également vous donner quelques éléments pour vous rassurer et vous précisez que nous avons intégré, cela a été le cas d'ailleurs aussi sur la première CDAC, dans les procès-verbaux de ces 2 Commissions, 2 textes qui précisent, et je les tiens à votre disposition, ils sont là, les conditions de notre accord pour ces projets et qui démontrent dans leur rédaction, je le crois, notre veille importante à maintenir les équilibres commerciaux et notamment au bénéfice du centre-ville. Ce sont d'ailleurs des éléments que j'avais négociés avant avec les opérateurs, avec par exemple la demande qui leur a été faite de privilégier des cellules de plus de 300 m² dont on sait qu'elles ne peuvent pas s'installer en centre-ville.

J'ai souhaité également répondre à l'invitation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot et de la Chambre des Métiers ainsi que de Cahors Actif qui voulaient s'assurer que ces programmes n'atteindraient pas le centre-ville de Cahors. Nous y sommes d'ailleurs particulièrement attachés. Et nous avons mené un travail en partenariat qui engage la Ville sur un effort supplémentaire pour le commerce de centre-ville. Nous aurons l'occasion de communiquer avec eux prochainement.

Je veux d'ailleurs les remercier sur leur partenariat, leur collaboration et leur mobilisation parce qu'ils se posaient des questions et c'est bien normal. Mais en tout cas, je veux saluer leur état d'esprit qui a permis d'avancer sur des aides spécifiques au centre-ville. Nous sommes bien dans cette volonté d'avoir une offre commerciale qui réponde aux attentes et qui nous permette de développer de l'activité économique ce qui va aussi profiter évidemment aux entreprises de travaux publics qui vont être mobilisées et ce n'est pas rien en termes d'emploi et de recettes pour ces entreprises ; cela permet de préserver cet équilibre et tout particulièrement le commerce de centre-ville. Voilà ce que je voulais dire à ce stade sur la décision qui a été prise. Monsieur GRINFEDER.

M. Michel GRINFEDER :

Merci de me donner la parole. Je voulais vous donner quelques précisions concernant ce dossier puisqu'il a été fait allusion à un texte dont j'ai la photocopie, le recueil des actes administratifs spéciaux qui a été publié le 3 août, donc dans la période des vacances à un moment où les personnes sont peut-être moins réactives. Ce n'est pas par hasard aussi que ce vote a lieu à ce moment-là. Enfin, je me suis posé cette question. En tout cas, c'est une affaire qui me semble particulièrement grave et c'est pour ça que je pense qu'il est important de donner une position qui est celle de l'État. Alors, vous n'y avez guère fait allusion. Je comprends que vous n'y avez pas fait allusion parce que l'argumentaire de l'État dans la matière de cette augmentation de surface commerciale, l'argumentaire est extrêmement précis et extrêmement accusateur par rapport à ce projet. Je remettrai d'ailleurs à la presse tout à l'heure la photocopie de l'argumentaire de l'État concernant ce projet. Pour moi avant de vous lire cet argumentaire de l'État, je dirais que d'une part ce qui est grave, c'est qu'en augmentant cette surface et en portant comme l'a dit Monsieur MAFFRE à près de 15 000 m² la surface commerciale supplémentaire à l'extérieur du centre-ville, vous condamnez et signez l'arrêt de mort du petit commerce cadurcien. C'est pour cela que j'estime que c'est extrêmement grave. Et deuxièmement, l'argumentaire de l'État aurait dû vous amener à réfléchir, car vous parlez souvent et vous l'avez rappelé vous-même il y a un instant, de la politique du Cœur de Ville. Avant, on disait que Cœur d'Agglo. Aujourd'hui, on dit Cœur de Ville parce qu'il s'agit d'un pacte avec l'État. Vous avez signé avec l'État concernant le développement du cœur de ville. L'action Cœur de Ville impacte et a des intérêts financiers pour vous évidemment. Et ce pacte, vous ne le respectez pas et c'est ce que dénonce l'État dans son argumentaire. Donc c'est pour cela que cela me semble particulièrement grave. Non seulement votre projet est un projet qui est agressif, très agressif à l'égard des commerçants, mais il est également très agressif à l'égard de l'État et vous allez le comprendre mes amis du Conseil municipal et également la presse puisque je vais donc vous lire ce texte. Alors voilà ce que disent les services de l'État qui ont rendu un avis défavorable et Monsieur VAYSSOUZE et ses amis ont rendu bien sûr un avis favorable merci. Il y a une association de protections de l'environnement qui a été la seule à voter contre.

Mais l'État avait un avis défavorable. Alors voilà ce que dit le Commissaire enquêteur concernant l'argumentaire de l'État : *« L'État a émis un avis défavorable. Le rapport d'instruction relève qu'il est inopportun d'accroître de 6 487 m² supplémentaires la surface commerciale disponible en périphérie de Cahors. »*

Alors qu'une récente Commission départementale d'aménagement commercial du Lot, CDAC, du 12 février 2018 avait autorisé la SCI Rives du Lot d'accroître cette surface disponible de 8 025 m² dans le même secteur. Cette offre nouvelle qui ne correspond pas à un besoin justifié de nouvelles surfaces commerciales dans ce secteur est susceptible de drainer une partie de l'activité commerciale et de la population hors du centre-ville de Cahors et donc de nuire aux commerces de proximité de ce centre-ville. » Entre parenthèses, je précise que c'est l'État qui parle. « En cela, le projet est incompatible avec la démarche de revitalisation du centre-ville engagée par la communauté d'agglomération du Grand Cahors avec l'appui de l'État dans le cadre du plan Action Cœur de Ville. L'ampleur des terrassements qu'implique la réalisation du projet, est de nature à accroître le niveau de l'aléa mouvement de terrain de faible à moyens ou fort.

Sous sa forme, le projet prévoit une consommation totale d'espace de 31 279 m² et une imperméabilisation de 22 715 m², disproportionnée eu égard à la surface de vente totale de 6 487 m² que le projet entend offrir. Le projet par son lieu d'implantation et l'accès routier proposé, contribuera à complexifier la configuration routière du lieu et par suite a généré des difficultés de circulation et ce dans des conditions de sécurité dégradées. La proposition architecturale et paysagère du projet est de médiocre qualité. » Fin de la citation.

Quand on sait comment les services de l'État exercent leur travail avec beaucoup de soin, beaucoup de neutralité, qu'ils utilisent ces mots dont je viens de rendre compte. Cela montre qu'ils alertent réellement la population. Et je suis désolé, Monsieur le Maire, que vous n'ayez pas parlé de cela tout à l'heure dans votre intervention parce que je pense que vous n'aviez pas vraiment envie que la population sache cela. Donc je considère que ce que vous avez fait en autorisant cette extension est proprement scandaleux. Il y a une colline entière de Cahors puisque vous êtes dans ce dossier, vous n'êtes pas en tant que Président de la Communauté de communes, vous êtes en tant que commune d'implantation. C'est ce qu'il y a de marquer avec votre nom, « Maire de la commune d'implantation. » Vous allez autoriser la destruction d'une colline entière. Le nombre de mètres carrés que j'ai dits tout à l'heure le prouve. Et dans cette époque où on s'intéresse particulièrement au développement durable, c'est assez dit dans cette assemblée, à la préservation de l'eau, l'imperméabilisation aussi importante de tout ce secteur va entraîner également un certain nombre de dommages au niveau de l'environnement. Je pense là Monsieur le Maire que vous avez outrepassé vos droits et que vous avez rendu, vous avez signé un arrêt de mort du petit commerce. Je ne suis pas du tout d'accord avec vous pour continuer à endormir le monde avec vos arguments sans cesse rabâchés du fait que les personnes vont à Montauban pour faire leur commerce. Vis-à-vis de la destruction que vous allez faire dans ce domaine, je pense que vous avez dépassé les limites. Ceci étant dit, je vous laisse.

Le Maire :

Si vous n'attendez même pas les réponses alors...

M. Michel GRINFEDER :

Je n'ai pas de réponse à entendre. Je sais très bien les laïus que vous allez développer.

Le Maire :

Voilà comment vous appréhendez la démocratie.

M. Michel GRINFEDER :

La démocratie Monsieur le Maire aurait été de rendre compte de ce qu'a dit l'État, ce que vous n'avez pas fait.

Le Maire :

Je pense que vous n'avez pas envie une nouvelle fois d'être confronté à une position qui est différente de la vôtre.

M. Michel GRINFEDER :

Oui, c'est cela. Mais on verra ce que la population dira dans 18 mois. Je vous donne rendez-vous dans 18 mois.

Le Maire :

Mais vous parlez au nom de l'État. Vous parlez au nom de l'opposition et vous n'entendez pas.

M. Michel SIMON :

Monsieur GRINFEDER attendez au moins un minimum de réponse.

Le Maire :

Monsieur GRINFEDER est venu faire un esclandre. On ne va pas entrer dans ce jeu-là. On travaille dans la sérénité. On l'a toujours fait. Donc je répondrai très tranquillement sur les questions qu'il a posées et même en son absence, cela ne pose pas de difficultés.

Je ne suis pas très surpris de la position de Michel GRINFEDER qui m'a toujours habitué à être contre tout. Il suit avec attention l'avis de l'État. Je regrette qu'il ne l'ai pas suivi avec autant d'attention au moment de la CDAC sur le complexe cinématographique puisque là en l'occurrence l'État, nous invitait véritablement à conduire ce projet. L'État est dans son rôle réglementaire. Il est aussi dans son rôle lorsqu'il pose des questions et il l'a fait.

Ils ont aujourd'hui des outils réglementaires qui leur permettraient, s'ils considéraient que ce projet était contraire à la réglementation, de ne pas accepter le projet. Je rappelle qu'à un bon nombre de moments, ils s'expriment et on peut compter sur eux lorsqu'il y a des choses qui ne vont pas pour le dire et pour empêcher aussi parfois, la réalisation de certains projets. Je voudrais juste rappeler qu'il y a des documents d'urbanisme, Monsieur GRINFEDER les oublie sans doute, qui envisagent désormais et c'est une chance, que cela soit le SCoT - que cela soit le PLU, que cela soit la préparation du PLUI - les aménagements de nos espaces, l'habitat, le développement de types d'habitats, le développement du commerce qui désormais est bien mentionné et que les 2 zones qui sont concernées, à la fois la zone sur Labéraudie et la zone du dernier projet évoqué, sont classées en zone économique dans le SCoT et dans le PLUI.

L'État a évidemment validé ce classement en zone économique et commerciale. Aujourd'hui, je n'ai rien à ajouter. Je me garderai bien et Monsieur GRINFEDER devrait le faire aussi, de parler au nom de l'État.

M. Michel SIMON :

Juste pour confirmer les propos de Monsieur le Maire. La stratégie commerciale a été établie lors des ateliers nationaux territoires économiques en 2011, 2012. Ce n'est pas rien.

C'est une feuille de route signée par 2 ministres, validée par les plus hautes autorités de l'État, validée par les autorités régionales de l'État et validée par les autorités locales de l'État. C'est un atelier où les préfets successifs, Monsieur GONZALES à l'époque et cætera, étaient présents avec le Président de la CCI autour de notre Maire, Président de l'agglomération.

Le 2^e élément comme vient de le préciser notre Maire, c'est que les actions qui ont été menées par des investisseurs s'appuient sur des documents de référence. On n'a pas fait des

documents après. Le PLU de Cahors validé en 2010 et malencontreusement annulé là aussi par quelques environmentalistes un peu extrêmes mais repris en 2017, confirme comme zone UX les quartiers à vocation d'activité qui accueille des constructions industrielles commerciales ou artisanales. Cette zone comporte plusieurs secteurs UX1 correspondant aux zones d'activités à dominante industrielle de Regourd et Englandière, UX2 aux zones d'activités à dominante commerciale et artisanale les Serres et la ZAC de Labéraudie et cætera et UX3 correspondant à la zone d'activité de l'entrée sud liée aux risques du Bartassec. Ce sont ces éléments qui sont les références qui ont fait l'objet de porter à connaissance de l'État et qui ont fait l'objet d'un contrôle, contrôlent d'abord sur le document lui-même puisqu'on a dû avoir 4 ou 5 pages de remarques, aucune sur cet élément-là et le coût du contrôle de légalité est arrivé après. Voilà sur quoi se sont appuyés ces projets. Après ces représentants ont exprimé leur position en la matière. Je tiens à rappeler également que pour Cœur de Ville, c'est Cœur d'Agglo rebaptisé Cœur de Ville. Donc nous n'avons pas de leçon à recevoir. Depuis 2010, nous avons engagé cette Ville et ce territoire sur la reconquête de sa centralité dans tous les domaines que cela soit l'habitat, le commerce, les déplacements, et cætera.

Le Maire :

Les réactions dans le cadre des décisions que j'ai pu prendre dans le cadre de ma délégation générale, il y avait Christophe TILLIE qui avait une question.

M. Christophe TILLIE :

Oui, c'est une observation plutôt. J'ai constaté que vous aviez acheté 13 semi-remorques de palettes d'eau. Si on fait le total de toutes les décisions que vous avez prises, il y a 13 semi-remorques de palettes d'eau. Est-ce que cela correspond à la pénurie qu'on a eue ?

Le Maire :

Je pense, oui.

M. Christophe TILLIE :

Cela me paraît beaucoup, non ?

Le Maire :

Il y a une semaine.

M. Christophe TILLIE :

10 jours.

Le Maire :

10 jours donc cela n'est pas totalement anormal.

M. Christophe TILLIE :

Ce qui représente quand même une somme si on fait le total.

Le Maire :

Après, il n'y a peut-être pas que cela, mais pour une partie sans doute oui. En général, vous voyez que ce n'est pas pour le Conseil municipal puisqu'on a l'eau de Cahors et c'est très bien.

M. Christophe TILLIE :

Elles ne sont pas là. On ne les voit pas effectivement.

Le Maire :

C'est à 99 % effectivement lié à cela.

M. Christophe TILLIE :

Si on fait le total, cela représente quand même une somme de 39 000 € HT.

Je crois qu'il est quand même grand temps de préparer une station d'épuration, station de filtration.

Le Maire :

Une station, une unité de filtration.

M. Christophe TILLIE :

Oui.

Le Maire :

Donc vous savez que le montant est à hauteur de De 6 000 000 ou 7 000 000 €.

M. Christophe TILLIE :

Oui, ce n'est pas la même chose effectivement.

Le Maire :

C'est juste pour faire le comparatif. C'est peut-être même un petit peu plus. Il n'empêche que c'est la réglementation et que nous y sommes engagés. Il n'y a pas de difficulté. Mais comme vous parlez de coût, c'était pour faire la comparaison.

M. Christophe TILLIE :

Excusez-moi. Si je peux juste prolonger le sujet. C'est 8 000 000 €, je crois, qui sont prévus. Je pouvais un peu le raisonnement. C'est vrai que 39 000 € en moyenne sur une séquence de non-consommation de l'eau et comme maintenant on est amené à vivre à peu près 2 par an et sur 6 ans puisqu'on est déjà 2008 et que le projet sera mis en œuvre dans 5 ans donc cela fait 6, la somme passe quand même à 420 000 € si on continue sur cette fréquence-là. C'était aussi un petit calcul qui prolongeait pour avoir une idée. Évidemment qu'il faut proposer l'eau aux consommateurs, aux contribuables. Je suis bien d'accord avec cela. Cela fait quand même une enveloppe conséquente.

Le Maire :

Tout à fait, mais c'est bien pour cela que nous conduisons le projet d'unité de filtration et peut-être qu'il y en aura un mot sur cela tout à l'heure.

Vincent BOUILLAGUET, décision modificative n° 2 sur le budget principal.

M. Vincent BOUILLAGUET :

Diverses rectifications de budget. Je cherchais dans mes papiers parce que par rapport à l'observation de Monsieur TILLIE sur l'eau, on a regardé cela un peu en Commission des finances l'autre jour lorsqu'elle s'est réunie. En réalité, le coût est moindre parce que l'ajustement de crédit tel qu'il apparaît sur la décision modificative de 34 000 €, c'était lors des commandes. En fait à la réception des factures globales que nous avons à payer, on a 23 000 €.

On a 23 000 € parce qu'il y a 11 000 € de remise et des palettes offertes. Merci aux donateurs. Il y a 2 semi-remorques qui ont été commandés et qui ont été décommandés. Il y en a 4 qui ont été en gratuité. C'est quand même énorme. On avait un peu de stock donc en réalité les commandes qu'on a prises, les bons de commande qu'on a émis dans l'urgence n'ont pas été suivis de factures. Les montants sont bien moins importants que ce qui était prévu même si c'est toujours très cher. Mais je le détaille et je pourrais vous le communiquer également.

Il n'y a pas de vote sur ce point.

Arrivée de Mme S. HAUDRY-ZUILLI à 19h15

Présents : 24 Excusés : 11

Procuration (s) : 8

Arrivée de Mme BOUIX à 19h20

Présents : 25 Excusés : 10

Procuration (s) : 8

Départ de M. GRINFEDER à 19h30 suite à son intervention.

Présents : 24 Excusés : 11

Procuration (s) : 8

Arrivée de Mme LAGARDE à 19h30

Présents : 25 Excusés : 10

Procuration (s) : 8

FINANCES

1. Adoption de la décision modificative n° 2 – budget principal 2018

M. Vincent BOUILLAGUET :

Je commence par la délibération n° 1 qui est la décision modificative n° 2 du budget principal avec toute une série de petits ajustements qu'on a vus également en Commission des finances. Je vous en fais grâce vous avez des interrogations, je suis prêt à répondre pour chaque ligne. Juste pour égayer la soirée, vous voyez une ligne qui s'annule c'est la majoration de l'actif modification de l'imputation du pont Valentré. Ça veut dire quoi ? Vous voyez 1 500 000 € en dépenses et en recettes. Juste pour dire que c'était un problème d'imputation comptable. Le pont Valentré était à tort considéré comme un immeuble de rapport. Donc cela donne une imputation comptable particulière. Ça ne l'est pas. Cela fait partie du patrimoine. C'est un patrimoine inestimable même s'il est estimé historiquement pour 1 500 000 €, mais cela n'a pas de signification particulière. Mais ça alourdit la décision modificative en masse.

Un élu (inaudible)

M. Vincent BOUILLAGUET :

Si vous voulez. Mais ne partez pas. Restez là quand même. En fonctionnement, vous avez aussi des ajustements divers et variés. Il y a la Fan-zone aussi qui coûte plus cher que si on ne faisait rien, j'en conviens. Mais il y a eu quelques milliers de personnes qui ont été satisfaites et on a gagné. Donc cela coûte moins cher finalement. Je la soumetts à votre approbation.

M. Jean-Luc MAFFRE : Nous nous abstenons sur toutes les décisions du modificatives.

Le Maire :

Donc qui est contre ? Monsieur CASTANG.

M. Stéphane CASTANG :

Non, mais bien évidemment pour être cohérent avec nos votes précédents, nous allons faire de même et nous abstenir.

Le Maire :

Christophe TILLIE aussi. Très bien. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Stéphane CASTANG, Christophe TILLIE, Brigitte RIVIERE, Jean-Luc MAFFRE et Laurence DIRAT. On ne connaîtra pas la position de Michel GRINFEDER, mais j'imagine qu'elle est la même. La délibération est approuvée.

Mme DIRAT, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, M. TILLIE et M. CASTANG s'abstiennent.
Adapté à l'unanimité.

2. Adoption de la décision modificative n° 2 – budget annexe stationnement 2018

M. Vincent BOUILLAGUET :

Délibération n° 2 qui est la décision modificative n° 2 du budget annexe de stationnement là aussi quelques ajustements avec un ajustement important. Vous le voyez en seconde ligne, changement du matériel parking de Gaulle et travaux. En fait, sur ce parking il s'agit du changement de la borne de la caisse, de l'amélioration de la sortie qui était un peu compliqué, puis de la mise en place du matériel qui permet le paiement en sortie. On peut payer en sortie par carte bancaire. Tout cela a un coût et il est retranscrit avec d'autres ajustements. Voilà pour l'essentiel et je la soumetts également à votre approbation.

M. Christophe TILLIE :

Oui alors sur cette délibération, nous Cahors à gauche, on va voter contre. Enfin, je vais voter contre pour Cahors à gauche.

Parce que je pense que vous avez assez mal géré le contrôle de stationnement. Je pense que plus de concertation avec les commerçants, les résidents, les usagers, aurait évité bien des désagréments et des contestations. Pour citer juste un petit exemple, les 30 minutes gratuites auraient pu être prévues au début avec de la concertation. Cela aurait évité une ligne supplémentaire dans le budget. C'est pour cela que je vote contre.

Mme DIRAT, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, et M. CASTANG s'abstiennent.

M. TILLIE vote contre.

Adopté à la majorité.

3. Adoption de la décision modificative n° 2 – budget annexe assainissement 2018

M. Vincent BOUILLAGUET :

Délibération n° 3 décision modificative n° 2 du budget annexe d'assainissement. Alors là, je suis encore plus rapide excusez-moi, mais il n'y a aucune opération budgétaire qui impacte les finances de notre collectivité. S'il ne s'agit que d'opérations d'ordre sont des transferts soient pour des changements de numérotation de programmes ou des virements de sections. Il n'y a pas d'impact sur nos finances. On n'a pas grand-chose à en délibérer mais il le faut cependant donc je la soumetts à votre approbation.

Mme DIRAT, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, M. TILLIE et M. CASTANG s'abstiennent.
Adopté à l'unanimité.

4. Adoption de la décision modificative n° 1 – budget annexe eau 2018

M. Vincent BOUILLAGUET :

Délibération n° 4, c'est la décision modificative n° 1. Il s'agit de l'eau. Je vais être rapide aussi puisqu'on l'a déjà évoqué. Ce sont les ajustements de crédits notamment suite à l'eau qui n'était pas en conformité pendant une période. En effet, on a inscrit 34 000 € en décision modificative, mais ils ne seront pas consommés, c'est le cas de le dire, puisqu'en réalité cela coûte 11 000 € de moins comme je viens de le dire tout à l'heure. Donc ces crédits sont disponibles et tomberont dans le fonds de roulement du budget annexe de l'eau.

Mme DIRAT, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, M. TILLIE et M. CASTANG s'abstiennent.
Adopté à l'unanimité.

5. Attribution de subventions aux associations et organismes publics 2018

M. Vincent BOUILLAGUET :

Les crédits sont inscrits dès le budget primitif. Il y a une enveloppe globale pour les subventions. On attribue la plus grande partie dès le budget primitif, mais on garde en réserve un bon nombre de crédits parce que des dossiers ne sont pas complets ou arrivent tardivement en mairie ou dans l'année, il peut y avoir aussi de nouvelles manifestations, mais de toute manière les crédits sont prévus. Donc vous avez la liste des manifestations ou associations qui sont subventionnées et pour lesquelles on propose cette délibération.

M. Jean-Luc MAFFRE :

Nous nous abstenons parce que l'attribution des subventions ne nous paraît pas très claire.

Mme DIRAT, M. MAFFRE, Mme RIVIERE s'abstiennent.
Adopté à l'unanimité.

PROSPECTIVE TERRITORIALE

6. Mise en lumière du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Cahors – plan de financement prévisionnel – programme 2018

M. Michel SIMON :

3 délibérations à venir sur les financements.

La première délibération n° 6 a trait à la dernière tranche d'une mise en lumière, c'est-à-dire le changement des lumières du Site Patrimonial Remarquable, l'ancienne appellation du secteur sauvegardé. Le programme 2018 puisque des travaux maintenant de voirie vont être repris. Les ordres de service ont été donnés aux entreprises pour requalifier les rues de l'ensemble des badernes, et cætera sur les exercices 2018 et début 2019. Et nous bénéficions pour ce plan de financement, du solde des subventions obtenues dans le cadre de la labellisation du territoire à énergie positive. Cela est acté. Et on sollicite la région Occitanie dans le cadre du grand site touristique Cahors Vallée du Lot pour 29 % ce qui laisse le minimum à charge de la Ville de Cahors de 20 %. Donc c'est pour solliciter cette subvention auprès de la région Occitanie.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

7. Église Saint-Barthélemy – Restauration vitrail : baies n° 7 et reprise partielle de joints au plomb – Plan de financement

M. Michel SIMON :

Deux autres délibérations entrèrent au patrimoine cela soit Saint-Barthélemy que comme l'église Saint-Urcisse. Je voudrais préalablement comme je l'ai fait en Commission revenir sur la délibération n° 13 du précédent Conseil municipal qui avait trait à la mission d'inventaire confié par la région Occitanie à la Ville de Cahors. Madame RIVIERE était intervenue en tant que Conseillère régionale, elle avait assisté à une Commission où la délibération n'était pas concomitante. Elle nous avait fait la remarque. On a regardé ce dossier et comme je le présageais, c'est la Région qui s'est trompée. Les services de la Région avaient été un peu trop vite en anticipant une extension de la Ville sur l'agglomération sur cette mission d'inventaire. Donc, nos Directrices respectives des affaires culturelles à Cahors Anne-Laure CZAPLA et du patrimoine Laure PRAT, pour la Région, se sont vues cet été et la Région va reprendre cette délibération. Donc je vous confirme que la délibération que je vous avais proposée est toujours valable.

Pour passer à la délibération n° 7, il s'agit de la restauration du vitrail qui au-dessus de la porte d'entrée de Saint-Barthélemy qui a souffert de coups de vent importants. Il y a du plomb qui est tombé et cætera. Sur ce type d'ouvrage, nous pouvons bénéficier d'une subvention de l'État et du département, l'État à 50 % et le département à 10 %. Ce qui nous limite à 40 % d'intervention. Vu les remarques qui avaient été faites, la consultation avait été faite Monsieur TILLIE c'est pour cela qu'on avait des virgules. C'est un maître verrier de Capdenac qui va intervenir.

En principe, on consulte 3 entreprises pour ce genre de travaux. C'est Monsieur HEREL maître verrier à Capdenac qui a été retenu pour la somme de 6 312 € HT. Je vous demande là aussi d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions définitives pour ce projet tant auprès de l'État que du Département. Je précise également que ce travail se fait toujours en étroite collaboration avec Pierre SICARD, architecte des bâtiments de France qui est missionné par l'État pour les analyses techniques et patrimoniales des travaux qui sont réalisés et le suivi des travaux.

Adopté à l'unanimité.

8. Église Saint-Urcisse – Intervention d'urgence pour la mise hors d'eau du bas-côté nord

M. Michel SIMON :

Dans la même logique, c'est le 2^e côté de l'église Saint-Urcisse qui va faire l'effet d'une protection contre les intempéries comme on avait fait de l'autre côté. Là par contre, la consultation est en cours Monsieur TILLIE, c'est pour cela qu'il y a un arrondi, mais on sait. On a reçu 2 réponses sur 3 et on attend la 3^e. Donc je ne pourrais pas avoir le chiffre précis. C'est la valeur maximale. On sait qu'on passera dans cette valeur-là. Mais on attend le 3^e devis de l'entreprise. Là aussi c'est pour solliciter de la même manière 40 % de l'État et 10 % du département. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9. Adhésion de la commune de SOULOMES au Syndicat Intercommunal de Protection Animale (SIPA) – Avis du Conseil municipal

Le Maire :

Il me revient de rapporter la délibération suivante concernant l'adhésion de la commune de Soulomès au SIPA, le Syndicat Intercommunal de Protection Animale. L'ensemble des communes du syndicat délibère pour valider l'avis favorable qui a été voté par le syndicat du SIPA.

Adopté à l'unanimité.

MARCHÉS PUBLICS

10. Autorisation de signature des marchés publics relatifs aux travaux de construction du complexe cinématographique de Cahors

M. Vincent BOUILLAGUET :

Délibération n° 10 relative à l'autorisation de signature des marchés publics relatifs aux travaux de construction du complexe cinématographique de Cahors. En fait, il s'agit de l'attribution d'un lot qui n'avait pas été attribué. C'est le lot n° 6. Lors du 18 juin dernier, la Commission d'appel d'offres avait retenu les entreprises, mais ce lot n'avait pas été attribué. Le lot n° 6, je le précise, ce sont les menuiseries extérieures. L'offre présentée avait été déclarée irrégulière. Donc, on a relancé une nouvelle procédure d'appel d'offres dans les mêmes dispositions que les précédentes.

La nouvelle Commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 août et elle a attribué le lot à la Miroiterie Point Verre pour un montant de 102 500 €. Je précise que c'est une entreprise figeacoise.

M. Christophe TILLIE :

Oui, je n'étais pas là alors du précédent Conseil municipal lorsque vous aviez voté les autorisations de marchés publics. Je vais quand même m'exprimer sur celui-là. Je vais voter contre bien évidemment pour tout ce qui concerne le cinéma. Mais j'ai une autre interrogation quand même.

La semaine dernière, on avait à Cahors la biennale du patrimoine. Je me rends compte que pour le patrimoine ont fait beaucoup de choses. Il y a notamment le fameux programme ENERPAT dont Monsieur SIMON nous a tant parlé. Il consiste à utiliser des matériaux biosourcés. Alors pour le patrimoine, on va donc utiliser des matériaux biosourcés, mais là je vois que pour un bâtiment neuf on n'en parle pas de ce type de matériaux. On est encore avec des matériaux très énergivores. Je pense au métal, au béton, tous ces matériaux-là. Je ne comprends pas cette différence entre l'un et l'autre. On a eu l'exemple notamment à la biennale du patrimoine d'une restauration d'un maître d'œuvre et architecte qui a fait une construction à énergie positive. Je crois qu'il est grand temps dans nos constructions modernes, nouvelles, de faire quelque chose pour l'environnement. On est toujours avec de vieux matériaux. On n'est pas encore au XXIème siècle là-dessus.

M. Stéphane CASTANG :

Je vais être encore plus rapide. Malgré le caractère local de l'entreprise, alors ça, c'est vrai que c'est un élément qu'on n'avait pas su nous communiquer en Commission hier ou avant-hier, personne ne sachant si la Miroiterie Point Verre était une entreprise locale ou pas. Malgré le caractère local effectivement de la logique de notre démarche, on va voter pas contre l'emploi local, mais contre le projet, contre la délibération.

Le Maire :

Michel SIMON sur la question posée par Monsieur TILLIE.

M. Michel SIMON :

Sur les matériaux Monsieur TILLIE, l'exemple que nous a montré Alain CASTEL effectivement à la 3^e table ronde, est un exemple tout à fait remarquable de réhabilitation d'un bâtiment existant. Là, on est en construction neuve et il est vrai que les matériaux biosourcés, je ne vais pas faire trop technique, mais il y a un minimum expliqué, sont vraiment hyper compatibles avec la réhabilitation parce qu'ils permettent au bâtiment de respirer. C'est-à-dire que vous mettez des matériaux industriels sur le patrimoine, vous faites plus de dégâts qu'autre chose. C'est pour cela qu'on développe l'écorénovation avec des matériaux biosourcés sur la réhabilitation. Sachez quand même que pour le projet du cinéma, l'enveloppe est en brique. C'est vrai que les techniques actuelles et surtout l'environnement d'un projet technique, c'est-à-dire je parle au niveau des assurances, au niveau des responsabilités, et cætera, font qu'on est maintenant toujours essentiellement des structures en béton. Mais l'habillage est fait avec de la brique. Ensuite les matériaux que cela soit le verre, que cela soit le métal, ce sont des matériaux qui se recyclent. Si on interdit aussi ces matériaux, il ne va pas nous rester grand-chose pour faire de la construction. Alors un élément apportant, vous avez parlé de la biennale Monsieur TILLIE. Je ne vais pas parler de celle de Cahors. Hier, j'étais à Albi parce qu'à Albi justement, il y a eu la dualité entre ce patrimoine médiéval et l'architecture contemporaine entre autres au travers de ce fameux grand théâtre d'Albi, projet phénoménal je dirais. La future passerelle sur le Tarn qui va être jetée avec un trait d'architecture contemporaine et tout cela se fait avec des matériaux contemporains. Le Grand théâtre, c'est une fibre métallique qui vit au cours de la journée. J'aurais dû vous en parler avant. J'aurais dû vous amener à Albi parce que c'était vraiment très riche d'expériences avec des architectes et des urbanistes de très haute pointure. Entre autres celui qui fait la passerelle, c'est un Belge qui a des exemples à travers le monde. C'est quelque chose de fabuleux.

Ce que je veux dire pour terminer, c'est qu'on ne traite pas la construction neuve comme la réhabilitation et c'est ce qui explique un peu cette complémentarité et cette diversité de métaux, de matériaux.

M. Christophe TILLIE :

Si vous le permettez Monsieur SIMON, vous êtes en train de m'expliquer qu'on aura toujours du béton. Le béton, ce n'est pas une question esthétique. C'est juste le matériau dans le bâtiment qui consomme le plus d'énergie à la production. C'est juste une question environnementale.

M. Michel SIMON :

Oui, je partage.

M. Christophe TILLIE :

Le jour où on n'aura plus de quoi faire du béton, cela pourrait arriver, qu'est-ce qu'on va trouver comme matériau ?

M. Michel SIMON :

Quelques essais vous le savez se font sur des structures bois. Mais quand on est sur des ouvrages relativement complexes et importants, on n'est pas encore ou on n'a pas encore la connaissance ou la technicité de tous ces éléments-là. Mais je partage ce que vous indiquez. Le béton, on en a dans les fondations. Je ne sais pas comment on peut faire des fondations. Après, il y a des projets qui ont plus ou moins de béton en élévation. Il se fait beaucoup de construction sans gaspillage outrancier de béton comme on peut avoir des constructions tout béton. Le cinéma n'est pas une construction tout béton. Ce sont les murs de refend et les murs porteurs, les éléments porteurs, structurants qui sont béton. C'est tout. Les murs extérieurs, ce sont des voiles et c'est un habillage de brique.

M. Christophe TILLIE :

D'accord, je comprends. Je ne suis pas contre le fait qu'on utilise du béton pour les éléments pour lesquels on ne peut pas faire autrement. Mais il faut avouer par exemple que pour le CHAI, il y a une masse de béton impressionnante. Pour le bâtiment de la FDEL dont vous êtes l'un des vice-présidents, tout est en béton. Sur un bâtiment comme ça, même la clôture est en béton. Imaginez, on aurait très bien pu mettre une clôture végétale ou en bois.

M. Michel SIMON :

Je demande un joker, Monsieur TILLIE. Si j'assume pour le CHAI, ne m'attribuez surtout pas celui de la FDEL. Je ne peux pas en parler ici. Ce n'est pas mon projet, loin de là.

M. Christophe TILLIE :

Vous en êtes quand même l'un des vice-présidents.

M. Michel SIMON :

Oui, mais enfin, j'ai voté contre.

M. Christophe TILLIE :

Bon.

Le Maire :

En tout cas, on entend le message qui évidemment, va dans le sens du développement durable, mais qui, vous le voyez bien, n'est pas toujours aussi facile à mettre en oeuvre, mais on partage. Je la soumetts à votre approbation.

Mme DIRAT, M. MAFFRE, Mme RIVIERE, M. TILLIE et M. CASTANG votent contre.

M. TULET ne prend pas part aux votes.

Adopté à la majorité.

11. Autorisation de signature d'une convention entre le représentant de l'État et la ville de Cahors pour l'organisation et le fonctionnement de la dématérialisation des marchés publics soumis au contrôle de légalité

M. Vincent BOUILLAGUET :

C'est un peu technique, mais c'est 1, passage obligatoire. Je rappelle une date qui est très proche, c'est celle du 1^{er} octobre 2018 et une échéance importante dans la dématérialisation de la passation des marchés publics puisqu'à cette date normalement même s'il peut toujours y avoir des écarts, mais il y a deux montants dont je voudrais vous parler.

C'est le montant de 25 000 € et celui de 209 000 €. À partir de 25 000 €, toutes les procédures doivent être dématérialisées. Toutes les collectivités que nous sommes devrions passer tous les marchés sur une plate-forme dématérialisée. Il n'y a plus d'envoi papier. Ça, c'est la première chose. Et à partir de 209 000 €, les marchés sont soumis au contrôle de légalité. Donc il faut une passerelle qui va de notre plate-forme de dématérialisation vers les services de la préfecture. Pour ce faire, il faut conventionner avec la préfecture pour qu'on soit d'accord sur la façon de procéder. Il y a évidemment des matériels qui sont adaptés, des profils acheteurs. Un profil acheteurs, c'est justement la plate-forme de dématérialisation permet de mettre les documents de la consultation à disposition des opérateurs économiques qu'il s'agisse d'entreprises ou des administrations. De la même façon, les entreprises seront obligées de passer par cette voie et cela donne lieu à des échanges, à des signatures électroniques, et cætera. Là, l'objet de la délibération est uniquement la passation de la convention avec la préfecture. Ainsi, on contracte avec un développeur de l'outil AWS ce qui veut dire Amazon ou Up Service qui est un tiers de télétransmission entre la Ville de Cahors et la préfecture.

M. Christophe TILLIE :

En fait, c'est un peu dans le même sens que la précédente. Je ne suis pas contre. On est obligé d'y passer. Mais je voudrais qu'on se pose la question de savoir si le numérique permet d'économiser plus de ressources qu'il n'en consomme.

Le Maire :

Aujourd'hui, c'est une vraie question.

M. Christophe TILLIE :

Oui, c'est une vraie question. 12 000 000 000 à l'heure, c'est le nombre d'e-mails envoyés sur la planète en moyenne. 12 000 000 000 à l'heure. Cela veut dire qu'on se retrouve dans des configurations où on est obligé d'avoir des dispositifs, des centres de données importants qui chauffent, qu'on refroidit, qui consomment énormément d'énergie.

En France, on consomme 9 % de l'énergie électrique pour refroidir et entretenir ces centres de données. 9 %, vous vous rendez compte.

Je veux bien, on est obligé d'y passer, mais c'est inquiétant. Il faut quand même qu'on fasse attention. Rien qu'un selfie, ça consomme. Vous envoyez un selfie et c'est comme si on allumait pendant 1 heure une ampoule de 80 W. Il faut savoir des choses comme ça. Je suis très inquiet pour notre avenir si on ne trouve pas de solutions moins gourmandes en énergie. Cela va être un grave problème. Ensuite, je voudrais quand même poser la question en ce qui concerne les petites entreprises qui vont répondre à ces appels d'offres. Est-ce qu'elles vont être obligées d'avoir un équipement supplémentaire, un logiciel particulier ?

M. Vincent BOUILLAGUET :

Non. À partir de 25 000 €, il faut passer par voie électronique.

M. Christophe TILLIE :

Il faut passer par voie électronique d'accord, mais il n'y a pas besoin d'avoir un logiciel particulier ?

M. Vincent BOUILLAGUET :

Non. On se connecte sur le portail dédié et on retire les dossiers si on veut. Mais il faut faire la réponse ensuite sur le portail.

M. Christophe TILLIE :

D'accord. Merci.

M. Stéphane CASTANG :

Effectivement un clic, un mail, c'est estimé à 0,06 € de dépense énergétique. Tu parlais de combien de milliards de mails ? Il suffit de faire la multiplication pour voir ce que cela représente. Mais c'est un constat que vous partagez, j'imagine.

Le Maire :

Sur cette partie-là oui.

M. Michel SIMON :

Non, juste une information pour Monsieur TILLIE j'ai oublié tout à l'heure. Dans le bâtiment démonstrateur, il n'y aura pas 1g de béton.

M. Christophe TILLIE :

Sur le bâtiment démonstrateur de la rue Saint-James. Oui, mais cela, je le sais. Vous l'aviez déjà annoncé. On est déjà au courant.

M. Michel SIMON :

C'est de la réhabilitation.

M. Christophe TILLIE :

Oui, c'est de la réhabilitation. Ce sont des éco matériaux.

Le Maire :

C'est biosourcé. S'il n'y a pas d'autres questions, je la soumetts à votre approbation.

Adopté à l'unanimité.

12. Autorisation de signature des marchés publics relatifs aux travaux de restauration des œuvres du musée Henri-Martin à Cahors

Le Maire :

On va passer aux marchés publics relatifs aux travaux de restauration du musée cette fois-ci qui avance également.

M. Vincent BOUILLAGUET :

Là, c'est une délibération par rapport à l'appel d'offres relatif au chantier des collections pour lesquels il y a toute une liste d'œuvres à restaurer. La liste des œuvres à restaurer a été établie par l'assistance au maître d'ouvrage. C'est pour une livraison en 2020. Le montant estimé est de 267 000 €. C'est assez important puisqu'il y a quand même 207 œuvres. Les prestations qui sont différentes les unes des autres entre la peinture, les cadres, les métaux, et cætera font l'objet de différents lots. Il y a 5 lots et il y en a 4 qui ont été attribués. Les lots 2, 3, 4, 5, ont

été attribués. Par contre, le premier qui concerne les peintures n'a pas été attribué. La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 28 août 2018 a décidé pour motif d'intérêt général de déclarer la procédure sans suite. Par conséquent, il faut relancer la procédure. Je ne sais pas si on peut donner des explications.

On en a parlé en Commission d'appel d'offres avant-hier. En fait, il y a un bordereau des prix pour cette restauration qui a été établi par un restaurateur, un professionnel de la profession. Qui analyse ensuite les offres ? Ce sont également des restaurateurs. Ceux qui ont fait des propositions dans les candidats qu'on a reçus il y a eu plusieurs restaurateurs avec des prix très différents. Alors on est ennuyé parce que les prix proposés sont très différents d'un restaurateur à l'autre. Et le bordereau des prix qui doit normalement guider notre choix a également été fait par un restaurateur. On va relancer l'assistance de la maîtrise d'ouvrage pour qu'on puisse revisiter ce bordereau des prix pour voir s'il est cohérent et qu'on puisse en toute sérénité décider en Commission d'appel d'offres quels sont les bons candidats.

Adopté à l'unanimité.

13. Convention de groupement de commandes Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et la Commune de Cahors – Formation CACES

M. Vincent BOUILLAGUET :

Les délibérations 13 et 14 sont des conventions de groupements de commandes relatives à la formation. La délibération n° 13 est par rapport aux formations CACES. La formation concerne 88 CACES pour 52 agents. C'est un certificat qui permet la conduite d'engins de catégories différentes. Sauf erreur, c'est reconduit chaque année puisque je crois que le certificat n'est valable qu'une année. Je crois que c'est ce qu'on a dit en Commission. Chaque année, on a besoin de faire de nouvelles formations. Là au cas d'espèce, on fait un groupement de commandes avec le Grand Cahors.

Adopté à l'unanimité.

14. Convention de groupement de commandes Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et la Commune de Cahors – Formation AIPR pour les opérateurs

M. Vincent BOUILLAGUET :

C'est juste la formation qui change. C'est l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux pour les opérateurs. C'est une certification qui permet à des agents d'intervenir à proximité des réseaux, puisqu'évidemment, n'importe quel agent de la collectivité n'a pas capacité à s'approcher de zones qui pourraient être potentiellement à risques. Donc, il faut un certificat pour cela. C'est la formation ad-hoc.

Adopté à l'unanimité.

EAU-ASSAINISSEMENT

15. Rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif

M. Henri COLIN :

Je vais vous présenter les rapports sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Le Code général des collectivités territoriales impose aux collectivités gestionnaires de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité de chacun des services, alimentation en eau potable et assainissement. Ces rapports doivent être présentés après la visite de la Commission consultative des services publics locaux, ceci a été fait précédemment, hier je crois, et cela doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Je donnerai quelques éléments ce qui concerne effectivement ces rapports de qualité des services. En ce qui concerne l'eau quelques points qui me paraissent intéressants, à savoir qu'effectivement, le nombre d'abonnés sur Cahors, n'a pas évolué et que le volume d'eau vendue aux abonnés de Cahors est resté stable puisqu'il était à 1 260 000 m³ environ. Et aux autres services, c'est-à-dire aux différents syndicats qu'on a, il n'a pas également évolué. Il est de 1 089 000, 1 090 000. La facturation de l'eau entre 2016 et 2017 n'avait pas évolué. Elle est de 1,84. Les recettes par contre, ont légèrement évolué, mais qui cela s'explique par le fait qu'il y a eu un décalage dans les écritures comptables. On a pris effectivement en 2017 une partie qui n'avait pas été prise en 2016 ce qui fait, on l'a évoqué précédemment, l'augmentation de 8,9 % s'explique par le fait qu'il y a eu un rattrapage sur l'année 2017.

En ce qui concerne l'assainissement, peu de choses si ce n'est qu'en matière d'abonnement, on n'a pas augmenté, environ 1 %, le volume facturé a augmenté d'environ 2 %. On n'a pas à approuver ces rapports. J'ai l'honneur de proposer de prendre acte de ces rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement collectif et de mettre en ligne le rapport et cætera.

M. Daniel COUPY :

Je note avec satisfaction que la durée d'extinction de la dette sur l'eau est de 2,2 ans. C'est une bonne chose, cela permet de voir l'avenir.

Le Maire :

Oui, c'est un bon chiffre. Stéphane CASTANG.

M. Stéphane CASTANG :

Ce chiffre-là est excellent, mais il y en a un autre qui est intéressant, c'est de voir qu'entre 2016 et 2017, on est à -8 % de volume d'eau prélevée.

M. Daniel COUPY :

Oui, tout à fait.

M. Stéphane CASTANG :

Je l'attribue peut-être à 2 phénomènes, d'une part à la prise de conscience de la population que l'eau est une richesse et aussi à l'augmentation du prix de l'eau qui est en vigueur depuis 2009, depuis que vous êtes au pouvoir puisque c'est passé de 1,58 à 1,83, 1,84. Cela freine peut-être aussi la consommation de l'eau.

Ensuite, à titre de comparaison eau plus assainissement, j'ai trouvé que sur Auch, on était à 4,16 €. Évidemment, il y a plus cher, mais il y a moins cher. Donc on peut encore sûrement mieux faire. Agen est à 4,68 € et Cahors à 5,41 €, si mes chiffres sont bons.

Le Maire :

Concernant les chiffres, on le dit régulièrement, on est très transparent. On a un prix de l'eau qui est plutôt inférieur à la moyenne, un prix de l'assainissement, notamment dû à la station d'épuration qui lui est un petit peu supérieur. Je rappelle simplement qu'on n'a pas augmenté le prix de l'eau depuis plusieurs années. Je ne l'ai plus en tête.

M. Henri COLIN :

4, 5 ans.

Le Maire :

L'eau aujourd'hui est stabilisée. 4,5 ans.

M. Henri COLIN :

Peut-être aussi pour expliquer le fait de cette diminution du volume d'eau prélevée qui est à peu près de -8 % d'une année sur l'autre. Je crois qu'il faut aussi indiquer qu'il y a moins de perte en matière d'eau. Il y a eu de gros travaux réalisés pour pouvoir ne pas avoir de l'eau qui va un peu partout. Donc, on a à ce niveau-là, un gain assez substantiel. Cela n'explique peut-être pas tout, mais cela explique bonne partie.

Il n'y a pas de vote sur ce point.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation des rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

M. Stéphane CASTANG :

Cela n'a rien à voir avec ce dernier point. C'est simplement pour revenir sur le propos introductif Monsieur le Maire que vous avez tenu par rapport aux comptes rendus du Conseil municipal. Je n'ai pas rebondi à ce moment-là parce que je pensais que cela allait être dit. Mais sur une précédente séance, j'avais posé la question du coût de l'attribution à un prestataire privé de la rédaction de ces comptes rendus. On m'avait dit en Commission que le sujet pourrait être abordé. Maintenant le montant, vous l'avez. À l'époque, vous ne l'aviez pas parce que la procédure était en cours. Est-ce qu'on pourrait donner le coût de ce travail-là qui est maintenant externalisé, pas privatisé, mais au moins externalisé ?

Le Maire :

Oui, il est externalisé comme d'autres. Je ne sais pas si on l'a.

Une élue (inaudible) :

M. Vincent BOUILLAGUET :

Je les ai. En fait, ce sont des prestations unitaires, c'est-à-dire que c'est facturé à l'heure même à la minute pour tout dire. Donc, en fonction du temps que l'entreprise passe, une demi-heure, 1 heure, 2 heures ou 3 heures, il y a des factures de 300 €, 400 € ou 500 €. La moyenne pour 2 heures et à peu près entre 300 € et 400 €. Après, vous multipliez par le nombre de PV et vous arrivez à peu près à la consolidation. Mais je ne les ai pas consolidés moi-même.

M. Stéphane CASTANG :

Donc, si on raccourcit les séances, on gagne de l'argent. C'est mon dernier mot.

M. Vincent BOUILLAGUET :

Exactement. Cela participe du développement dont vous parliez tous les 2.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Les délibérations du Conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat général de la Mairie.



Le secrétaire,

Lionel GURAL